

## INDEX DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

**Parce que l'humain est au cœur de son action, le groupe Clarins œuvre au quotidien pour l'épanouissement de ses collaborateurs à travers le monde. Un engagement qui se manifeste notamment dans ses efforts en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020, les entreprises d'au moins 50 salariés sont tenues de publier un index, – basé sur quatre critères pour les entreprises entre 50 et 250 salariés et cinq critères pour les entreprises de plus de 250 salariés –, qui permet de mesurer les efforts des sociétés françaises en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

**L'Index moyen de l'égalité femmes-hommes pour les sociétés françaises d'au moins 50 salariés du groupe Clarins est de 94 points sur 100 pour l'année 2024. Et nous poursuivrons notre action pour maintenir ces indicateurs.**

### ANNEE 2024

Clarins SAS : 91/100  
 Clarins France : non-calculable <sup>(1)</sup>  
 Laboratoires Clarins : 98/100  
 Clarins Logistique : 94/100

*(1) La méthodologie du calcul de l'index ne peut s'appliquer pour l'entité Clarins France en raison d'une population insuffisamment représentative en termes de répartition femmes-hommes.*

**Ci-dessous le détail des points obtenus sur chaque indicateur en 2024 :**

INDEX : DETAIL POINTS PAR INDICATEUR	Clarins SAS	Clarins France*	Laboratoires Clarins	Clarins Logistique*
<b>1- écart de rémunération</b> /40 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés	31	NC	38	40
<b>2- écarts d'augmentations individuelles</b> /20 pour les entreprises de plus de 250 salariés /35 pour les entreprises entre 50 et 250 salariés	20	35	20	35
<b>3- écarts de promotions</b> /15 uniquement pour les entreprises de plus de 250 salariés	15		15	
<b>4- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité</b> /15 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés	15	15	15	NC
<b>5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations</b> /10 pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés	10	5	10	5
<b>INDEX (sur 100 points)</b>	91	NC	98	94

\*Sociétés non concernées par le critère n°3 car composée de moins de 250 salariés.